

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courriel électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2020/53/OCS-CF

Août 2020

- AUX :** Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU :** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET :** **Demande d'observations sur les approches à adopter pour identifier le besoin de réviser les normes et les textes apparentés sur les contaminants dans les aliments développés par le CCCF**
- DATE LIMITE :** 15 octobre 2020

CONTEXTE

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au document [CX/CF 20/14/16](#).
2. Compte tenu du report de la quatorzième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) de 2020 à 2021, les membres et observateurs du Codex sont aimablement invités à examiner les conclusions et recommandations du document de travail concernant les approches visant à identifier le besoin de révision des normes et textes connexes élaborés par le CCCF.
3. Les observations formulées en réponse à la présente lettre circulaire aideront le groupe de travail électronique (GTE) créé lors de la treizième session du CCCF (2019), dirigé par le Canada et co-présidé par le Japon et les États-Unis d'Amérique, à poursuivre l'élaboration du document de travail susmentionné, s'il y a lieu, compte tenu du temps supplémentaire disponible à la suite du report de la quatorzième session du CCCF.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

4. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à faire part de leurs observations/opinions sur :
 - a. les trois options proposées par le GTE ; ils sont notamment priés de prêter attention à l'option 2 recommandée au paragraphe 48 et à sa mise en œuvre à titre d'essai :
 - i. la période de cette mise en œuvre qui est recommandée au paragraphe 48 ; et
 - ii. l'approche pour la mise en œuvre à titre d'essai de l'option 2 qui est recommandée au paragraphe 49 ; ou
 - b. des approches alternatives à celles identifiées au point (a)
 - c. d'autres critères à prendre en considération pour la révision des normes et textes connexes relatifs aux contaminants dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux que ceux décrits aux paragraphes 31 à 41.
5. Lors de la présentation d'observations sur ce qui précède, les membres et observateurs du Codex sont invités à examiner les informations générales, l'analyse et les conclusions figurant dans le document CX/CF 20/14/16. Le document a été mis en ligne sur le site web de la quatorzième session du CCCF.

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=14>

DIRECTIVES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

6. Les observations doivent être présentées dans le Système d'observations en ligne du Codex (OCS), par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex : <https://ocs.codexalimentarius.org/>
7. Les points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent se connecter à l'OCS et accéder au document ouvert aux observations en sélectionnant « Entrer » dans la page « Mes révisions », disponible après avoir accédé au système.
8. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
9. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
10. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.